

## ***Réchauffement climatique : qui doute encore ?***

### *Sommaire:*

#### ***Projet Clause:***

Les 6 bons points du Collectif.

#### ***Développement durable***

Quand Brétigny trace les orientations pour l'avenir...

#### ***Plan Local de Déplacement***

Privilégier transports collectifs et circulations douces

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?

Aménagement des abords de la mairie

Rideau sur la station Météo-France de Brétigny

#### ***L'environnement dans le texte :***

Le Petit Livre Vert pour la Terre

#### ***Carnet rose...***

#### **ADEMUB**

association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF. DCL/0366 du 19 novembre 2002)

Il en est encore pour prétendre que le réchauffement de la Terre et les désordres climatiques qui s'en suivent sont un « canular ». Comme ces pseudo-scientifiques américains, membres de l'establishment et grassement payés par Esso, le premier groupe pétrolier mondial. Cela contre l'avis unanime des 3000 experts et chercheurs du monde entier et de toutes disciplines (météorologues, climatologues, physiciens, biologistes, économistes...) qui travaillent depuis près de 20 ans au sein du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé par l'ONU et l'Organisation météorologique mondiale. Et au moment où les ministres de l'environnement de l'Europe du Nord se penchent sur l'avenir, jugé catastrophique, du Groenland et de l'Arctique, victimes d'un réchauffement accéléré de la banquise. Au moment où l'Europe du Sud connaît une sécheresse sans précédent, avec des incendies gigantesques qui font progresser la désertification, pendant que l'Europe de l'Est connaît des inondations catastrophiques. Au moment où les typhons se font de plus en plus violents et rapprochés en Asie du Sud-Est. Au moment où la première puissance mondiale est elle-même touchée par un cyclone plus dévastateur et meurtrier que tous les autres. Et n'oublions pas l'Afrique, notamment la zone sahélienne, première victime de notre impact excessif sur l'environnement.

Oui, Qui peut encore douter sinon quelques personnes obtuses ou de mauvaise foi ?

Et ne disons pas que nous n'y pouvons rien. Il y a, certes, des actions collectives à entreprendre, qui relèvent du politique à tous les niveaux. Mais aussi chacun d'entre nous, dans sa vie de tous les jours, dans son moindre petit geste de consommateur, d'usager et de citoyen, peut contribuer à sauver la planète, comme l'explique, entre autres ouvrages, le Petit Livre Vert pour la Terre de la Fondation Nicolas Hulot (cf. page 8). Le plan local des déplacements (PLD) du Val d'Orge (cf. page 5), en privilégiant transports collectifs et circulations douces, contribuera à cet effort collectif. De même, la manière dont sera conçu et réalisé le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) à Brétigny -urbanisation excessive ou préservation de l'environnement- aura un impact important. Sans oublier Clause où le projet officiel, que nous combattons et pour lequel nous avons un projet alternatif (cf. page 2), ne préserve pas les chances d'un avenir durable pour Brétigny.

C'est pour tout cela que nous nous battons et continuerons à nous battre, car il y a urgence.

Alors, rejoignez-nous nombreux pour contribuer, plus activement encore, à préserver notre environnement et à sauver notre planète.

*Le bureau de l'ADEMUB*

# Le contre-projet du Collectif Clause :

La Municipalité de Brétigny a engagé un projet d'urbanisation dit « Terrains Clause - Bois Badeau » se traduisant par la construction de 1630 logements sur 46 ha et l'installation de commerces et entreprises sur 5 autres ha. Pour assurer l'accès à ce nouveau quartier, une route dite « pénétrante », sera à créer entre le plan d'eau du Carouge et la gare, au travers d'un territoire actuellement agricole et pour une bonne part en zone naturelle protégée.

Le « Collectif Clause », qui regroupe l'ADEMUB, les Verts du Val d'Orge, l'association Brétigny Autrement et de nombreuses personnes à titre individuel, a présenté, lors de la réunion publique du 19 mars 2005, un projet alternatif qui, tout en prévoyant la construction de nouveaux logements, répond aux soucis de qualité de vie des Brétignolais et des habitants de l'agglomération.

Ce projet alternatif, fruit de la réflexion des membres du collectif, n'est en aucun cas un programme d'aménagement « clés en mains », mais une base de réflexion pour que chacun puisse nous faire part de ses remarques, attentes ou améliorations. L'ADEMUB vous en donne ici un aperçu.

## 1 - Les terrains Clause/Bois Badeau, un espace à dominante agricole à sauvegarder

En bordure de l'Espace Naturel Sensible des Joncs-Marins, ces terrains étaient il y a encore peu, le lieu de production des graines Clause. A deux pas de la vallée de l'Orge, ils offrent une vue dégagée vers la tour de Monthéry et la butte Saint-Pierre. Lieu de mémoire de l'Histoire locale, Clause a été, avec le CEV et la gare, un des éléments de l'évolution de Brétigny. C'est sur cette base et pour répondre aux besoins d'espaces naturels, que nous avons défini **un contre-projet proposant des espaces d'habitat, d'activités, de loisirs tournés vers le plein air et la nature et de protection de la biodiversité.**

## 3 - Un habitat de qualité et un quartier à taille humaine

Le projet de la Municipalité vise 30.000 habitants pour 2015. Le nôtre n'en induit que 25.000 (3.000 de plus qu'aujourd'hui) car le niveau des infrastructures (franchissements de la voie ferrée, équipements publics, réseaux de voirie et d'assainissement...) ne permet pas d'aller au-delà sans alourdir encore davantage les impôts locaux.

Pour 25.000 habitants et compte tenu des projets déjà engagés (800 logements construits dans les 5 ans : ZAC Collenot, terrain militaire, quartier gare...), **c'est un maximum de 600 logements** sur quelques 10 ha qui doit être envisagé sur les terrains Clause dont un quart en logements sociaux répartis sur un ensemble mixant petits collectifs (2 ou 3 étages), maisons de ville et pavillons traditionnels, soit en locatif soit en accession. Notre priorité : des petits logements en locatif aidé pour jeunes couples et personnes seules. La partie la plus dense se faisant près de la gare et sur la rue Lucien Clause, dans le respect de l'habitat existant constitué de maisons en meulière.

**Nous préconisons une isolation maximale, le recours aux énergies renouvelables, une gestion écologique des eaux à la parcelle et une imperméabilisation minimale des sols. Le respect de l'environnement et le développement durable devra guider les choix architecturaux.**

## 2 - Une coulée verte, lieu de biodiversité et espace de respiration

Imaginez au sortir de la gare, le départ d'une promenade rejoignant le parc régional des Joncs-Marins : se succèdent des espaces verts réservés aux enfants, un terrain de jeu pour adolescents, l'ancienne ferme du Mesnil, une zone de maraîchage, des jardins familiaux et un espace en friche pour préserver la diversité de la faune et de la flore. Des arbres et haies vives donnent un caractère champêtre et, assurant la continuité biologique du secteur, des ramifications sont aménagées vers la partie urbanisée. Une ouverture importante sur l'alignement de platanes de l'avenue Lucien Clause est réalisée.

Cette coulée verte, imaginaire pour l'instant, est un besoin pour les populations de Brétigny et l'agglomération du Val d'Orge. Située à deux pas du cœur de la ville et directement accessible, elle fait partie d'un projet ambitieux offrant à tous un cadre de vie de qualité où la nature n'est pas reléguée en périphérie.



## équilibre et respect de l'environnement

### 4 - Utiliser la voirie existante et privilégier transports en commun et circulations douces

Le projet de la Municipalité induit 5.000 habitants 3000 voitures de plus. Il prévoit une nouvelle route de 16 m. de large traversant le parc des Joncs-Marins reliant Francilienne et gare qui, non seulement ne résoudra pas le problème du franchissement de la voie ferrée mais l'aggravera. Si l'on ajoute à ce trafic, le projet de gare routière sur l'ancien SERNAM, les voitures des usagers du RER, que deviendra la qualité de vie des habitants du quartier et même du centre ville ?

Notre projet, avec ses 600 logements, permet de ne s'appuyer que sur les voies existantes, au besoin aménagées, sans favoriser la circulation non indispensable. **Tout devra limiter la circulation automobile dans le quartier**, celle-ci restant contenue en périphérie. La priorité sera donnée aux circulations douces, pédestres et cyclistes, et aux transports en commun car le développement durable reste incompatible avec le développement de la circulation automobile.

### 5 - Des activités économiques tournées prioritairement vers l'environnement

- **L'idée d'activités tournées vers l'horticulture et le maraîchage s'est imposée.** C'est ainsi que, dans notre projet et sur le modèle « des Potagers de Marcoussis » - outil de réinsertion sociale de 20 personnes - **une zone d'une dizaine d'hectares serait attribuée à une activité de production de légumes « bio ».**

La création d'un **foyer résidence pour personnes âgées** permettra de créer des emplois en favorisant la mixité des générations.

- **Des bureaux et des ateliers artisanaux**, en proximité de la Gare, sont prévus pour de petites entreprises. L'essentiel des surfaces étant consacré à **un pôle d'entreprises tournées vers l'environnement et le développement durable** (bureaux d'études spécialisés, constructions écologiques, énergies renouvelables...). L'ensemble des activités économiques ne consommant pas plus de 2 à 3 ha, hors activité horticole.

- **L'implantation de commerces de proximité**, inexistants, sera favorisée : pharmacie, boulangerie, petite supérette, commerces de produits biologiques.... Cependant, le commerce de centre ville ayant déjà du mal à vivre à Brétigny, il semble difficile d'espérer dans ce nouveau quartier une véritable avenue commerçante, sauf à revoir les néfastes projets d'extension de Maison Neuve.

### 6 - Des équipements publics au service de tous

Outre de nouveaux équipements scolaires, deux équipements publics auront pleinement leur place sur cet espace :

- **des jardins familiaux ou partagés**, lieux de détente et d'activité pour les familles logées en immeuble, ces jardins reprennent vie partout : production écologique de proximité, échanges et rencontres, mais aussi souci du décor chez beaucoup de jardiniers.

- **une salle familiale et associative** pour les événements familiaux est nécessaire. Les terrains Clause offrent pour cela un cadre favorable, à l'écart des habitations. En semaine ces locaux serviraient aux associations.

Enfin deux équipements plutôt destinés aux besoins des habitants de l'agglomération, devraient trouver place sur ce site :

- **Le Rack'am, salle de « musique actuelle »** actuellement implanté à Brétigny au cœur d'une résidence est limité en développement alors même que la demande des jeunes est forte. Déplacer cet équipement vers la gare, dans un espace respectueux des riverains et dans des locaux mieux équipés serait « un vrai plus ».

- **Un centre d'initiation à la nature et à l'environnement** auquel serait intégré une présentation des activités des anciens établissements Clause. Cet équipement, à vocation tant historique que pédagogique, pour tous publics s'adresserait surtout à l'accueil des scolaires et centres de loisirs : animations permettant de découvrir la faune et la flore locale, de pratiquer le jardinage dans un potager destiné aux enfants, de découvrir et comprendre les enjeux du respect de l'environnement et du développement durable. **Son implantation au cœur du site des terrains Clause est le point d'orgue du projet d'aménagement proposé par le collectif**



**Contrairement au projet municipal, notre projet ne nécessite pas d'urbaniser, en plus des 15 ha de friche industrielle Clause, 33 ha dont 20 sont en terres agricoles. Tout au plus prévoyons nous de construire sur quelques hectares supplémentaires en bordure de la rue du Bois de Châtres. Le reste sera affecté à l'activité horticole (une dizaine d'ha) ou conservera sa destination agricole actuelle.**

## Des orientations de développement durable pour Brétigny...

La ville de Brétigny a entamé la procédure de révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU est ce document accompagné de cartes définissant les fameuses zones constructibles ou non, aux acronymes quelques peu ésotériques NA, Ua, etc ... et les règlements d'urbanisme associés. Dans la nouvelle procédure la ville doit d'abord élaborer un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les grandes orientations. Il est bon de réfléchir en amont et de se demander quelles orientations se fixer pour la ville dans les dix années à venir, car ce PADD se contente d'affirmations générales sous lesquelles chacun peut y mettre des contenus différents, laisse la porte ouverte à de nombreuses possibilités, donne quelques gages à des évolutions éventuellement non partagées et lorsqu'il s'agira de passer au PLU et ses règlements, il sera toujours possible de revenir sur ces propositions.

En tant qu'association agréée, l'ADEMUB a été invitée à participer aux travaux d'élaboration du PADD. Invitation un peu tardive car les premières réunions avaient déjà eu lieu. Quoiqu'il en soit l'ADEMUB a mis en place un groupe de travail sur le sujet et rédigé un document que notre représentant s'est chargé de transmettre et commenter auprès du comité technique. En voici les grandes lignes.

L'ADEMUB regrette le manque de réflexion approfondie, de perspective sur le cadre de vie et l'environnement, de volontarisme du document proposé. Il est dit que l'on suivra l'évolution « naturelle » de la population, que l'on s'efforcera de répondre aux besoins (supposés ?) en logements, emplois et équipements. Est-ce suffisamment précis ? Cela ne laisse-t-il pas la porte ouverte à de multiples interprétations ?

L'ADEMUB pense qu'il faut d'abord déterminer quelle ville nous voulons, quelle démographie, quelle urbanisation. Défendant l'idée qu'il

faut stopper l'urbanisation en tache d'huile de l'Île de France, l'ADEMUB demande que tout soit fait pour maintenir pour l'essentiel, (avec quelques rares aménagements à la marge comme une partie des terrains Clause), les limites actuelles de l'urbanisation, conserver à la fois son caractère de commune à la fois urbaine et rurale. Brétigny doit être la réserve verte du Val d'Orge et non sa réserve foncière. Une limitation de la population aux environs de 25 000 habitants nous paraît souhaitable pour ne pas rompre l'équilibre urbain-rural et la qualité de vie des Brétignolais.



En matière d'équipements et de services publics, il faut d'abord répondre aux besoins les plus urgents de la population actuelle, remédier aux manques en certains domaines (personnes âgées, santé, social, handicapés, sécurité, locaux associatifs...) et dans certains quartiers (Rosières, Joncs marins...). Augmenter la population ne ferait qu'accroître les besoins.

Comme la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) de 1996 nous y astreint, il est nécessaire de prendre les dispositions pour réduire les déplacements automobiles et favoriser les transports collectifs et les circulations douces. Il faut prévoir explicitement la mise en application, à Brétigny, du Plan Local des Déplacements (PLD) de la communauté d'agglomération du Val d'Orge. En ce sens toute création de voie nouvelle ou aménagement de voies anciennes doit privilégier les transports collectifs et les circulations douces et non inciter à un usage encore plus important de l'automobile.

Brétigny est bien pourvu en zones d'activités industrielles ou commerciales. Les implantations anciennes dans la vallée de l'Orge doivent être limitées à l'existant au profit d'une protection de ce secteur. L'ADEMUB souhaite que le PLU marque un arrêt net et définitif du développement des zones industrielles, logistiques et commerciales géantes sur le territoire de Brétigny.



La priorité doit aller à la résorption des friches industrielles actuelles.

La communauté d'agglomération du Val d'Orge vient de signer la « charte régionale de la biodiversité et des espaces naturels ». Il est important d'inscrire dans le PADD la nécessaire sauvegarde de la biodiversité et de préciser les impératifs qui y sont liés lors des aménagements à venir. À Brétigny, cela passe par la sauvegarde de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Joncs Marins, la protection des espaces agricoles subsistants, l'aménagement de couloirs verts entre les divers espaces ouverts de la ville, l'inventaire cartographié des zones boisées à protéger.



Enfin il est urgent d'effectuer un recensement du patrimoine architectural et historique à sauvegarder.

L'association est pour un vrai projet de développement durable pour Brétigny et ses habitants.

## PLD du Val d'Orge: Privilégier transports collectifs et circulations douces

Mettre fin au règne du tout-automobile. Tel est l'impératif que nous impose la Loi. Tel est donc l'objectif du Plan Local des Déplacements (PLD) de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge qui vient d'être soumis à enquête publique dans les 9 communes de l'Agglo en juin dernier.

Le PLD du Val d'Orge est chronologiquement le deuxième en Ile-de-France après celui de Saint-Quentin-en-Yvelines. Nous jouons donc un rôle de pionniers dans la région.

Fruit de plusieurs années de travail auquel nous avons activement participé, ce plan représente une bonne avancée en matière de transports dans un contexte d'énergie de plus en plus chère et de dérèglements climatiques où la pollution automobile joue un rôle majeur.

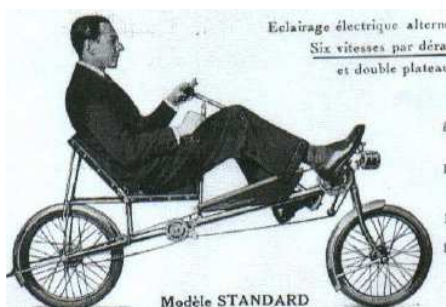
Il contient des propositions très positives, notamment en matière de transports collectifs, dont certaines sont classées prioritaires. La mise en place d'un réseau communautaire cohérent et de qualité devrait améliorer notablement la situation actuelle et rendre plus facile et plus confortable l'usage des bus dans l'Agglo.

Il prévoit par ailleurs l'adoption d'une charte en matière d'aménagement de la voirie, la réglementation de la circulation des poids lourds et des livraisons, et la réglementation et le contrôle du stationnement. Il s'agit également de rendre accessible l'ensemble des modes de transport aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Marche et vélos sont appelés, par ailleurs, à connaître un grand développement grâce à diverses mesures en faveur des piétons, à l'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés et continus, à une offre de stationnement pour les vélos. Est prévu enfin, pour la réalisation de ce PLD, un gros travail d'information et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés, c'est-à-dire de nous tous.

Le coût total de la mise en œuvre du PLD est estimé à environ 30 millions d'euros dont 5,4 millions

pour les itinéraires cyclables (une quinzaine d'itinéraires d'une longueur total de 50 km).



Ce projet comporte cependant quelques défauts et insuffisances que l'ADEMUB a fait connaître notamment lors de l'enquête publique, dans un avis détaillé.

Ceux-ci portent d'abord sur l'ordre de priorité des actions envisagées. Ainsi, nous demandons que soient mises en actions prioritaires les actions suivantes :

-« Rendre accessible aux PMR l'ensemble des modes de transport », car il s'agit à la fois d'une prescription et d'une recommandation du Plan des Déplacements Urbains (PDU) d'Ile-de-France.

-« Développer l'offre en stationnement des deux-roues », car il s'agit d'une prescription du PDU d'Ile-de-France. On ne peut, en effet, développer les itinéraires cyclables (action prioritaire) sans mettre en place simultanément des places de stationnement sécurisées pour les vélos ; les deux actions doivent être prioritaires.

Nous déplorons, par ailleurs, qu'aucune action spécifique ne soit prévue dans ce plan en faveur des piétons, même si les règles d'aménagement de la voirie prévoient la prise en compte des besoins des piétons.

Concernant le détail des itinéraires cyclables, nous constatons qu'un certain nombre d'erreurs, d'incohérences et de lacunes demeurent, en dépit des observations que

nous avons déjà formulées ; Ces désaccords peuvent porter à la fois sur l'itinéraire lui-même et/ou sur le type d'aménagement proposé (jalonnement, zone 30, bande cyclable, piste cyclable, reprise des cheminements piétons et vélos), ainsi que sur la définition de certains de ces aménagements.

C'est pourquoi nous avons demandé au commissaire-enquêteur de donner un avis favorable à ce projet, mais en l'assortissant des réserves que nous venons de formuler, et en faisant des propositions en conséquence.

Il nous reste maintenant à attendre le rapport du commissaire-enquêteur et l'adoption définitive du PLD par le Conseil communautaire du Val d'Orge (fin 2005 ?). En espérant qu'on aura tenu compte de nos observations. Les travaux devraient normalement démarrer en 2006, en commençant par les actions prioritaires.

De la réussite de ce plan, comme des actions menées par chacun d'entre nous pour changer ses habitudes de vie, dépend l'avenir de notre planète.



Fédération pour les Circulations Douces en Essonne

**Dimanche 25 septembre à Evry**

**Journée Voies Vertes  
Organisée par la FCDE**

**Au programme**

**Matin**

+ balade découverte en famille à pied ou à vélo  
+ ( à partir de 10h) démonstration de marquage anti-vol des vélos

**Après-midi**

+ 13h pique-nique géant  
+ 15h projection-débat sur les circulations douces en Essonne, à bord de la péniche Alternat

Informations : 01 60 84 19 10  
[www.circulationsdouces91.org](http://www.circulationsdouces91.org)

## *Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?*

A la suite de la rénovation du parking à côté du marché, la municipalité projette un réaménagement de la rue de la Mairie qui aurait sans doute pour but une circulation plus sûre et un environnement plus agréable.

Pour ce faire, il est question de modifier le trajet du bus 227-01 « Rosière-Gare-Maison Neuve ».

### **Alors tout droit ou à droite ?**

Il est bien sûr plus simple au bus, une fois arrivé devant la Mairie de tourner à droite toute à 90°, de piquer dans la descente de la rue du marché couvert :c'est « Space Moutain » à l'envers, ou la descente du Rio Grande ! Arrivé en bas de la descente, le bus freine des 4 roues pour effectuer un nouveau virage à 90° à gauche, cette fois-ci. Puis il continue son trajet en bifurquant sur la droite et il est obligé de s'arrêter au Stop devant la Poste. A ce moment là, il effectue à nouveau un tournant à 90° encore à droite. (Finalement, il y en a pour toutes les tendances !).

A l'intérieur du bus, ça va être le

grand valdingue ! Les passagers auront intérêt à bien se tenir.

A chaque tournant ou bifurcation, le bus est obligé d'empiéter sur la voie de circulation inverse, donc si un véhicule arrive sur cette voie inverse, qui s'arrêtera le premier ? Du coup il faudra rallonger le temps prévu pour que le bus arrive à la gare quelques instants avant le départ du train soit direction Paris soit direction Etampes ou Dourdan.

Bien évidemment c'est trop simple d'aller tout droit jusqu' au bout de la rue de la Mairie puis de tourner une fois à droite et de descendre tout droit la rue du Général Leclerc dont la pente est plus douce et de ne pas avoir d'arrêt à marquer au niveau de la Poste puisque la rue est prioritaire.

Par la rue du marché couvert, les voyageurs auront droit à 4 bifurcations ou tournants alors que par le trajet normal actuel, les passagers n'ont qu'un tournant.

Quant au jeudi, jour de marché, comment fera le bus pour passer

vu que la plupart du temps, des camionnettes de marchands restent stationnées et de ce fait, il n'y a plus qu'une voie de circulation.

### **Des plans sur le papier ou sur le terrain ?**

Pour constater ces remarques, il suffit d'emprunter le bus de temps à autre : en effet, certains chauffeurs empruntent déjà cet itinéraire. C'est peut-être dans le but d'expérimenter ce nouveau trajet. Mais les voyageurs ne sont pas informés. Et du coup, l'arrêt de la Mairie se situe à des endroits très divers et rarement au niveau du panneau qui matérialise l'emplacement de celui-ci.

Mais comme on pense pour nous, la solution trouvée sera forcément bonne. Espérons, malgré tout que la municipalité ne se contentera pas de plans, aussi beaux soient-ils, sur le papier mais que les études se feront aussi en allant sur le terrain et en consultant les usagers.

### **Abords de la mairie : du bon et du moins bon...**

Un réaménagement des abords de la mairie s'imposait depuis longtemps, notamment place du Marché couvert et ruelle du Chemin de fer. Les travaux entrepris par la Ville durant cet été devraient aboutir à une nette amélioration. La ruelle devrait devenir plus praticable et plus agréable pour les piétons. Reste à savoir si les aménagements prévus seront épargnés par le comportement incivique de certains. De même, le parking de la place, avec ses espaces verts et des passages pour piétons dignes de ce nom, devrait perdre son caractère de zone. Les aménagements du haut de la rue du Marché couvert posent en revanche des problèmes. Pourquoi ce rétrécissement excessif du trottoir (moins de 1,40 m par endroits) pour y installer d'énormes plots métalliques anti-stationnement, dangereux pour les personnes à mobilité réduite, les mal-voyants et les cyclistes, lesquels cyclistes sont censés emprunter une bande cyclable dans la partie descendante ? N'existe-t-il donc pas une police municipale à Brétigny pour faire respecter la Loi à deux pas de ses locaux ? Pour nous, tout ce secteur, comme une grande partie du centre ville, **devrait passer sans tarder en zone 30**, comme cela se fait en de nombreuses villes, et pas seulement à l'étranger.

### **Visite à la station METEO –.FRANCE de Brétigny au C.E.V.**

L'équipe de prévisionnistes de la station a tenu, comme chaque année, à rassembler ses partenaires, qu'ils soient observateurs bénévoles, usagers des services de Météo-France, ou collaborateurs. L'ADEMUB était invitée puisque Météo-France nous avait honorée de sa présence aux J.N.E. 2002 et 2004.

Une conférence sur le réchauffement climatique, une visite des installations d'observations et de mesures ont donné suite à une remise

de médaille récompensant 2 observateurs bénévoles assidus. Le directeur de la station, M. Trichaud, nous annonça le départ des prévisionnistes de Brétigny pour un regroupement à Orly... La fin d'une époque...

Mais revenons sur la conférence... Le constat initial reste le même: le réchauffement de la planète est désormais inéluctable. Les causes le sont tout autant (transport, industrie, chauffage). Puisque des prévision-

nistes nous parlent, quel sera l'avenir climatique? Plus de précipitations en hiver dans l'ouest de la France, sécheresses plus fréquentes, moins de froid, plus d'extrêmes.

Il est vraiment temps d'agir.

En attendant, et pour quelques années encore, mais cette fois à Orly, les personnels de Météo-France confronteront les prévisions des supercalculateurs toulousains aux observations des stations locales.

## BREVES...

### **Chemin des Pâtures : n'oubliez pas les cyclistes !**

L'aménagement du chemin des Pâtures doit durer 3 mois (juillet à septembre). Nul ne peut contester l'utilité de ces travaux. Néanmoins, si certaines réalisations, comme un trottoir de 2m de large côté versant, la mise en place de passages piétons surélevés, la suppression d'un rond-point inutile prévu au projet initial, s'avèrent positives, nous sommes formellement opposés à la volonté, affirmée publiquement par le maire adjoint aux travaux, de rejeter les cyclistes hors de cette voie. Nous avons écrit au maire et rencontré les services techniques pour souligner l'absence de concertation dans ce dossier et leur rappeler la Loi en plusieurs domaines : obligation de prévoir des aménagements cyclables pour tout aménagement de voirie, obligation de la limitation de la vitesse à 30km/h en présence de ralentisseurs (passages piétons surélevés). Pour les cyclistes, nous avons demandé la mise en place de pictogrammes dans chaque sens sur la partie ancienne, et de bandes cyclables sur la partie nouvelle (entre le Blutin et la rue de Leuville).



### **Pollution rue du Poitou**

L'ADEMUB a été saisie par plusieurs voisins de la Société Brétigny Enrobés (SEB), implantée dans la ZI des Cochets prolongés. Plus particulièrement, les dirigeants et employés de la société Sextant Solutions Informatiques, rue du Poitou, se plaignent de mauvaises odeurs, de nuisances et de pollutions persistantes dues aux activités de la SBE. La pollution serait telle que plusieurs personnes s'en sont trouvées incommodées, qu'il est nécessaire de nettoyer les ordinateurs une ou deux fois par semaine, et que les arbres proches sont malades, perdent leurs feuilles et sont recouverts de taches suspectes. Nous avons écrit au Directeur régional

de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), avec copie à Monsieur le Maire de Brétigny et à la SORGEM, pour demander que des contrôles soient effectués auprès de la SBE pour vérifier que celle-ci respecte bien les dispositions réglementaires et, dans la négative, de prendre les mesures nécessaires. Sans réponse à ce jour.



### **Voie nouvelle : avis favorable de l'ADEMUB**

Le projet de la Ville de Brétigny de créer une voie nouvelle destinée à relier les rues Alfred Leblanc et Maurice Boyau, près de la gare, a été soumis à enquête publique courant juin 2005. L'ADEMUB a demandé au commissaire-enquêteur de donner un avis favorable à ce projet, malgré une absence totale de concertation préalable. Les aménagements prévus doivent conduire, en effet, à un meilleur partage de la voirie entre usagers, à un meilleur confort, à une meilleure qualité et une meilleure sécurité de déplacement pour les transports collectifs, les piétons et les cyclistes, et leur permettre ainsi un meilleur accès à la gare et au centre ville. Toutefois l'ADEMUB a demandé que la réalisation de ces aménagements fasse l'objet d'une concertation systématique avec les usagers dont notre association, agréée en matière d'urbanisme et d'environnement, est un représentant qualifié.



### **Comités de quartier : un démarrage laborieux**

Monsieur le Maire procède enfin à la mise en place des comités de quartier promis en 2003. Un démarrage bien timide, puisque 2 comités seulement vont être lancés, dans les quartiers Nord et Sud-Ouest. Une journée de formation,

le 18 juin dernier, a rassemblé élus, représentants des habitants, des professionnels et des associations (dont l'ADEMUB). Echanges très riches portant à la fois sur l'information, la concertation, la démocratie participative... L'importance, en démocratie, de la participation des citoyens et des associations, en raison de leur « savoir d'usage », a été soulignée. Il conviendrait d'y ajouter, selon nous, pour les associations, une certaine expertise, qui va bien au-delà du simple savoir d'usage. Un long débat sur la concertation, auquel nous avons pris une part active, a laissé apparaître une certaine méconnaissance en général des règles de base d'une véritable concertation. L'affaire Clause nous en fournit un exemple flagrant. Enfin, on ne peut réduire la concertation et l'exercice de la démocratie participative au seul cadre, un peu rigide, des comités de quartier. L'absence de professionnels et de représentants d'associations a contraint les organisateurs à reporter les élections des représentants de ces deux collèges à l'automne.



### **Pont d'Essonville : rien pour les piétons ?**

Selon certaines rumeurs, les travaux prévus sur le pont d'Essonville (théoriquement en 2006) se limiteraient à la seule consolidation de l'ouvrage actuel, sans aucun élargissement possible. Donc, plus de passages latéraux en encorbellement pour les piétons, comme cela était prévu initialement. Si ces rumeurs se confirment, l'ère du tout-automobile a encore de beaux jours devant elle à Brétigny. Et les piétons, pourtant nombreux à cet endroit, continueront de traverser ce pont à leurs risques et périls, ce que nous ne saurions accepter. Quand, par ailleurs, limiterait-on la vitesse à 30 km/h pour le franchissement de cet ouvrage ?



### Le Petit Livre Vert pour la Terre

Fondation Nicolas Hulot  
En partenariat avec la Marque Repère (E. Leclerc)



Réalisé avec le soutien technique et scientifique de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), ce petit ouvrage pratique de 120 pages, facile

à mettre en poche, propose, dans un langage simple et agréablement illustré, une série d'*écogestes* à réaliser dans la vie de tous les jours pour sauver notre planète en danger. Ainsi, chacun d'entre nous saura ce qu'il peut et doit faire au salon, à la cuisine, dans la salle de bain, dans les chambres, de la cave au grenier, au garage, dans le jardin, dans les transports, au magasin, à l'école, au bureau, dans la nature, lors de ses voyages pour adopter un comportement écocitoyen.

Tout cela accompagné d'un petit test à réaliser pour mesurer notre impact sur l'environnement. Ce petit livre est lancé dans le cadre d'une campagne nationale, le « Défi pour la Terre » de la Fondation Nicolas Hulot.

Ce défi, lancé au printemps 2005, incite chacun de nous à s'engager,

individuellement ou collectivement, à réduire son impact écologique. Ce Défi consiste à mobiliser le plus grand nombre afin que tous ces engagements s'additionnent pour donner corps à une action collective d'envergure.

Livre gratuit à se procurer auprès des magasins E. Leclerc ou de la Fondation Nicolas Hulot

52, boulevard Malesherbes-75008 Paris

site : [www.fnh.org](http://www.fnh.org) ou  
[www.defipourlaterre.org](http://www.defipourlaterre.org)

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

### Une association de plus à Brétigny ! Mais quelle association !

L'association Pour les Potagers d'Insertion du Val d'Orge (P.P.I.V.O.) a été officiellement créée le 14 juin dernier. C'est une sérieuse équipe de bénévoles, motivés et bien décidés à beaucoup tenter pour que l'attente d'innombrables familles, en majorité brétignolaises, soit satisfaite, qui l'a lancée.

Le but principal est de promouvoir l'idée de créer un grand chantier d'insertion et réinsertion, permanent, par du maraîchage traditionnel (exempt d'engrais et de produits Phytosanitaires d'origine chimique, qui s'appellera « biologique » après tous les contrôles obligatoires).

La meilleure opportunité serait de réutiliser l'ancienne Ferme du Mesnil de Gabriel Chevrier, à l'extrémité de la rue Lucien Clause, jouxtant la ville.

Ce chantier concerne toutes les personnes exclues parce qu'elles sortent du schéma classique de recherche d'emploi (fins de droits, chômeurs très longue durée, personnes isolées ou fragilisées socialement, etc...). D'ailleurs les statistiques de fin août précisent une augmentation de 1,6% de chômeurs de très longue durée...

Les multiples points d'intérêts du projet de P.P.I.V.O. sont importants, soit brièvement :

-SOLIDARITÉ envers toutes et tous les exclus, proches de chez nous, de façon durable

-ACCOMPAGNEMENT vers un véritable emploi

-PRODUCTION en retour, pour les nombreux demandeurs locaux, de légumes et fruits de sai-

son (et pourquoi pas de fleurs et autres plantes...)

-AMÉLIORATION DE LA COHÉSION SOCIALE, par la proximité

-CRÉATION D'EMPLOIS (Administratif – Encadrement – Travailleurs sociaux)

-éventuellement LOGEMENTS de personnes en réinsertion

-DIMINUTION DE LA SURFACE BÉTONNÉE par la réactivation d'une production vivrière ancestrale dans le Val d'Orge

-possibilité d'organiser des festivités originales

L'ADEMUB se réjouit de la création de cette association dont les objectifs vont dans le même sens que les siens en ce qui concerne l'avenir des terrains Clause.

Pour toute information s'adresser à P.P.I.V.O. 4 avenue de Provence, 91220 Brétigny sur Orge 01 60 84 40

### ADEMUB Infos n°30

Directeur de la publication: Claude Romec. Rédacteurs: H. Anquetin, P. Bernardinis, J. Bret, G. Clément, G. Laurent et C. Romec Mise en page: Gilles Laurent, Septembre 2005. Tirage: 5000 ex.